

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 11 février 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de janvier 2017 sous la présidence de la Suède (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 136 de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017 ([S/2017/507](#)), à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Olof **Skoog**



Annexe à la lettre datée du 11 février 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Suède (janvier 2017)

Introduction

En janvier 2017, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances publiques, 14 consultations plénières et deux séances privées. Au cours des séances privées, huit questions additionnelles ont été examinées au titre des « Autres questions ».

Le Conseil a adopté trois résolutions, approuvé deux déclarations du Président et publié 12 déclarations à la presse.

Deux des séances publiques se sont déroulées sous la forme de débats. Le 10 janvier 2017, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits et pérennisation de la paix » sous la présidence de la Ministre suédoise des affaires étrangères, Margot Wallström. Le 17 janvier, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Conformément à la pratique de l'Organisation, la Suède a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, qui a été adopté par le Conseil lors des consultations plénières du 3 janvier.

Moyen-Orient

République arabe syrienne

Le 4 janvier, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Kim Won-soo.

Dans son exposé, le Haut-Représentant a déclaré que des problèmes de sécurité persistaient dans la région où était situé le dernier hangar devant être détruit. Il a ajouté que l'équipe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) avait constaté que ce qui avait été initialement déclaré par le Gouvernement syrien ne correspondait pas entièrement à ce qui avait été observé sur le terrain, et que ce problème devrait être examiné par l'OIAC, en coopération avec les autorités syriennes.

Comme indiqué dans le rapport de l'OIAC ([S/2016/1131](#)), certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par les divergences entre la déclaration initiale du Gouvernement syrien et les observations faites sur le terrain, tandis que d'autres ont salué la destruction du programme syrien d'armes chimiques et la coopération entre l'OIAC et le Gouvernement. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les personnes responsables de l'utilisation d'armes chimiques répondent de leurs actes, se référant aux conclusions finales du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Des membres du Conseil ont déclaré qu'il importait que le Mécanisme, dont le mandat a été renouvelé, poursuive ses travaux.

Plusieurs membres du Conseil ont noté avec préoccupation l'utilisation croissante d'armes chimiques en République arabe syrienne et dans la région. Certains

membres du Conseil ont souligné que le rôle des entités terroristes était sous-estimé. Le risque d'affaiblissement du régime mondial de non-prolifération était réel. À l'issue de la séance, les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments d'information destinés à la presse, que le Président du Conseil s'est chargé de transmettre.

Le 20 janvier, à la demande de la France, le Conseil a tenu des consultations privées au titre des « Autres questions », afin d'échanger des vues sur la situation politique et les derniers événements survenus en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, sur l'évolution de la situation sur le terrain et l'application de la résolution 2336 (2016), dans la perspective de la réunion qui devait se tenir à Astana. Ils ont salué et soutenu les efforts déployés par la Fédération de Russie et la Turquie pour mettre fin à la violence, instaurer un cessez-le-feu et lancer un processus politique mené par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également appelé toutes les parties à respecter le cessez-le-feu en République arabe syrienne. Ils ont demandé à nouveau à toutes les parties de donner aux organismes humanitaires un accès rapide, sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire syrien. En outre, ils ont vivement condamné les actes terroristes barbares que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, aussi appelé Daech) continuait de perpétrer en République arabe syrienne, notamment la destruction de vestiges culturels, tels que des parties du Théâtre romain de Palmyre, site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Enfin, ils ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt la réunion que le Kazakhstan accueillera le 23 janvier à Astana, qu'ils considéraient comme une composante importante du processus politique dirigé par les Syriens et une étape majeure en vue de la reprise des pourparlers intersyriens organisés à Genève, en février, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. À l'issue de la séance, des éléments d'information destinés à la presse ont été proposés, qui ont ensuite été approuvés avant d'être transmis par le Président, et les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse sur la destruction du patrimoine culturel et les exécutions à Palmyre.

Le 26 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations privées, sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, qui a décrit les ravages et les souffrances dont il avait été témoin dans le pays en 2016, tout en soulignant que le cessez-le-feu, les pourparlers d'Astana et le projet visant à relancer les pourparlers de Genève sous l'égide de l'ONU donnaient de l'espoir pour 2017. Il a demandé aux membres du Conseil de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour garantir : a) que le cessez-le-feu soit durable et permette d'améliorer l'accès humanitaire ; b) que le plan d'accès mensuel soit appliqué intégralement pour atteindre toutes les personnes dans le besoin ; c) que toutes les parties protègent la population et les infrastructures civiles et respectent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, et s'engagent de nouveau à faire le nécessaire pour que les sièges soient immédiatement levés ; et d) que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, bénéficie d'un appui dans l'action qu'il mène pour trouver une solution politique. Le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, Amir Mahmoud Abdulla, et le Directeur exécutif du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'Organisation mondiale de la Santé, Peter Salama, ont également informé les membres du Conseil, par visioconférence, des efforts déployés par ces organismes pour apporter une aide humanitaire au peuple syrien.

Lors de consultations privées, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de consolider le cessez-le-feu dans tout le pays, exprimé leur préoccupation

devant l'insuffisance de l'accès humanitaire à travers les lignes de front et réaffirmé leur soutien à la reprise de pourparlers conduits par l'ONU et à une solution politique. Ils ont adopté des éléments de déclaration destinés à la presse, dans lesquels il ont appelé à la consolidation d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, proposition qui a été examinée à la réunion d'Astana et que le Conseil a appuyée dans ses résolutions [2336 \(2016\)](#) et [2268 \(2016\)](#), et ils ont exhorté toutes les parties à respecter toutes les résolutions du Conseil et le droit international humanitaire, à redoubler d'efforts pour garantir un accès humanitaire sûr, ininterrompu et sans entrave, notamment par l'application intégrale du plan mensuel de convois interinstitutions des Nations Unies, et à protéger la population et les infrastructures civiles ainsi que les installations et le personnel médicaux.

Le 31 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial pour la Syrie sur les faits nouveaux intervenus, notamment la réunion internationale sur la République arabe syrienne entre les représentants du gouvernement et les groupes d'opposition armés, tenue à Astana les 23 et 24 janvier et organisée par le Président du Kazakhstan, et sur les projets visant à relancer les pourparlers de Genève conduits par l'ONU. Se félicitant de la tenue de la réunion, les membres du Conseil ont soutenu l'engagement pris par les garants du processus d'Astana de consolider le cessez-le-feu et demandé à toutes les parties de le respecter dans l'ensemble du territoire syrien. Ils ont de nouveau demandé aux parties de respecter le droit international humanitaire et d'assurer immédiatement aux organismes humanitaires un accès sûr, ininterrompu et sans entrave à tout le territoire syrien. Ils ont condamné tous les actes perpétrés en République arabe syrienne par les groupes terroristes désignés par le Conseil et se sont dits une fois de plus déterminés à lutter contre le terrorisme. Enfin, ils ont réaffirmé leur soutien à une solution politique reposant sur la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil et à un processus politique dirigé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU. À cet égard, ils se sont prononcés en faveur de la décision de l'Envoyé spécial de reprendre les pourparlers intersyriens le 20 février à Genève, sous l'égide de l'ONU, et ont réaffirmé leur appui total à l'action menée par l'Envoyé spécial. À l'issue de la séance, ils ont publié une déclaration à la presse au sujet de la réunion tenue à Astana.

Iraq

Le 4 janvier, à la demande de la Fédération de Russie, le Conseil a tenu des consultations privées au titre des « Autres questions », sur la situation humanitaire à Mossoul (Iraq). Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a informé le Conseil de la situation humanitaire à Mossoul et alentour et des efforts déployés par les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations partenaires pour y faire face. Il a mis l'accent sur les conditions difficiles que rencontraient près d'un million de personnes coupées de l'aide humanitaire dans les zones de Mossoul sous contrôle de l'EIL/Daech, qui se livrait systématiquement à des actes de violence et des exactions. Le Secrétaire général adjoint a appelé l'attention des membres du Conseil sur la nécessité vitale de renforcer la capacité de fournir des soins de traumatologie sur la ligne de front, et souligné qu'il importait de financer l'appel éclair en faveur de Mossoul et le plan de réponse humanitaire pour l'Iraq. Il s'est félicité du soin avec lequel les forces de sécurité iraqiennes avaient protégé les civils au cours de la campagne militaire.

Les membres du Conseil ont indiqué qu'ils appuyaient fermement les efforts concertés faits par l'ONU, ses partenaires et le Gouvernement iraquien pour résoudre la crise humanitaire à Mossoul et alentour, et ont salué le fait que les forces de sécurité iraqiennes aient pris des dispositions pour protéger les civils. Ils se sont dits gravement préoccupés par la situation des personnes qui ne pouvaient pas bénéficier

de l'assistance humanitaire à Mossoul. Ils ont adopté des éléments de déclaration destinés à la presse, dans lesquels ils ont appelé toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, pris note de la nécessité cruciale de renforcer les capacités en traumatologie et encouragé les États Membres à envisager de fournir des contributions financières à cette fin. Ils ont également exhorté tous les États Membres à envisager de contribuer au plan de réponse humanitaire 2017 pour l'Iraq et à l'appel éclair en faveur de Mossoul. Ils ont en outre réaffirmé qu'ils ne souhaitaient pas voir l'EIIL étendre sa présence en République arabe syrienne, pays voisin.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 17 janvier, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a participé à la réunion par visioconférence. Dans son exposé, il a indiqué que les positions conflictuelles des Israéliens et des Palestiniens concernant la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil, adoptée le mois précédent, risquaient de nuire aux perspectives de paix, et a souligné que les deux parties devaient créer les conditions qui permettraient de lancer des négociations directes sur le statut final. Il a déclaré que le même message avait été adressé à la conférence sur la paix au Moyen-Orient tenue le 15 janvier à Paris, au cours de laquelle les représentants de 70 pays et d'autres participants avaient réaffirmé leur soutien à un règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États et leur volonté de faciliter le retour à la table des négociations. Il a affirmé que par ces actions, la communauté internationale avait demandé à Israël de mettre un terme à ses activités de peuplement et d'adapter ses politiques pour se conformer aux accords antérieurs. De la même manière, la communauté internationale avait exhorté les dirigeants palestiniens à condamner tous les actes de terrorisme et à réprimer l'incitation à la violence. Le Coordonnateur spécial a indiqué que l'adoption de telles mesures par les deux parties aurait un effet puissant et positif sur les perspectives de paix, soulignant que le Quatuor pour le Moyen-Orient (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, ONU et Union européenne) avait formulé la même demande dans son rapport de juillet 2016. Face aux appels en faveur de l'annexion partielle ou totale de la zone C, il a mis en garde contre des mesures unilatérales qui pourraient compromettre une solution négociée sur le statut final. De façon plus générale, il a déclaré qu'il fallait saisir les rares occasions de faire progresser la paix. Il a ajouté qu'il revenait avant tout aux parties d'agir, et a déclaré que l'ONU restait déterminée à aider les Israéliens et les Palestiniens sur le chemin difficile qu'il restait à parcourir.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'Observateur permanent de l'État de Palestine, Riyad Mansour, a indiqué que la résolution [2334 \(2016\)](#) offrait une occasion de sauver la solution des deux États. Il a souligné que, loin d'être anti-israélien, le texte plaidait en faveur de la solution des deux États et de la paix, ajoutant qu'il représentait un tournant. Il a affirmé que les enjeux étaient trop importants et qu'il fallait accorder la priorité à la possibilité d'établir la paix dans le présent, mais aussi à notre avenir collectif. L'État de Palestine était disposé à appliquer la résolution malgré les obstacles majeurs résultant de l'occupation. Le Représentant permanent d'Israël, Danny Danon, a cependant déclaré que la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil était un pas en arrière dans la quête de la paix car la présence du pays dans certaines parties de Jérusalem libérées en 1967 y était qualifiée de violation flagrante du droit international. Le message adressé par le Conseil, Washington et maintenant Paris ne faisait qu'encourager les Palestiniens à continuer de suivre la voie périlleuse du mensonge. Le Représentant permanent d'Israël a indiqué que leur but n'était pas de créer un État

aux côtés d'Israël mais plutôt de le remplacer complètement. Il a déclaré que le conflit ne concernait pas les implantations, mais le refus d'accepter un État juif, ajoutant qu'Israël avait retenu 6 millions de dollars de ses contributions à l'Organisation des Nations Unies pour 2017, ce qui devait être considéré comme un acte de protestation. Tout au long de la journée, de nombreux orateurs ont exprimé leur soutien à la résolution 2334 (2016) du Conseil. Bien que les perspectives d'une solution à deux États semblaient diminuer, beaucoup ont affirmé qu'il s'agissait pourtant de la seule voie menant à la paix. Les orateurs ont convenu qu'à moins d'inverser la tendance, la situation sur le terrain engendrerait davantage de haine dans la région. Plusieurs orateurs ont exhorté Israël à respecter ses obligations internationales et à reprendre les négociations en vue d'une solution à deux États. Certains orateurs ont condamné les violences et demandé instamment aux dirigeants israéliens et palestiniens de mettre fin aux incitations à la violence, d'apaiser les tensions et de rétablir le calme. De manière plus générale, les orateurs ont salué l'annonce récente d'un cessez-le-feu en République arabe syrienne, qui a apporté un signal d'espoir tant attendu. Les orateurs se sont également félicités des progrès accomplis par le Liban, qui a élu un président et formé un gouvernement.

Le 25 janvier, à la demande de l'État plurinational de Bolivie, le Conseil a tenu en urgence des consultations privées au titre des « Autres questions », après qu'Israël a annoncé la construction d'implantations nouvelles et additionnelles. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, présenté par visioconférence, sur les annonces faites par le Gouvernement israélien le 22 janvier 2016, concernant l'octroi d'un permis de construire pour 566 logements à Jérusalem-Est, et le 24 janvier, concernant son intention de construire 2 500 logements en Cisjordanie. Les membres du Conseil qui ont pris la parole ont exprimé leur appui résolu à la solution des deux États et souligné que les parties devaient s'abstenir de toute action susceptible de compliquer l'instauration de la paix. L'évolution de la situation sur le terrain risquait de compromettre la réalisation de la solution des deux États. Plusieurs membres du Conseil ont condamné les implantations, qu'ils considéraient comme illégales au regard du droit international et comme un obstacle majeur à l'instauration de la paix. Les récentes annonces israéliennes ont suscité de vives préoccupations. Plusieurs membres du Conseil ont réitéré leur soutien à la résolution 2334 (2016) et à son application. Certains membres du Conseil se sont également déclarés très préoccupés par les actes de violence et d'incitation à la violence.

Yémen

Le 26 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations privées, sur la situation au Yémen, au cours de laquelle les membres du Conseil ont entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

L'Envoyé spécial a informé le Conseil de l'évolution du processus de paix au Yémen. Il a souligné que la poursuite des affrontements violents, qui a des conséquences tragiques pour la population yéménite, était d'autant plus regrettable qu'une proposition de paix viable était à la portée des parties au conflit. Il a exhorté les deux parties à faire preuve du courage politique nécessaire pour mettre fin à cette guerre, qui durait depuis près de deux ans. Il a évoqué les plans et les propositions en faveur d'un nouvel accord durable de cessation des hostilités, notant que son Bureau avait achevé les préparatifs d'une réunion de planification de cinq jours visant à élaborer un plan conjoint de mise en œuvre. Il a rappelé que les participants à la réunion des ministres des affaires étrangères tenue à Riyad le 18 décembre 2016 avaient demandé aux parties de coopérer d'urgence avec lui sur la base de ses

propositions. S'appuyant sur les conclusions des réunions tenues au Koweït et alignées sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et sur la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil, ces propositions ouvraient la voie vers une transition ordonnée, conformément aux résultats du dialogue national.

Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil que 18,8 millions de personnes, soit les deux tiers de la population, avaient besoin d'une aide humanitaire et d'une protection, et que 2 millions d'entre elles étaient des déplacés. Il a indiqué que des gens mourraient de faim et qu'ils ne pouvaient pas accéder à l'aide dont ils avaient cruellement besoin en raison des restrictions. Il a déclaré qu'à l'heure actuelle, le conflit était le facteur principal de la pire crise de sécurité alimentaire au monde, ajoutant que le droit international humanitaire imposait de garantir un accès rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin. Il a demandé au Conseil d'appeler immédiatement à l'instauration d'un cessez-le-feu et à la cessation des hostilités, et d'user de son influence sur les parties pour faire en sorte qu'elles respectent le droit international humanitaire et assurent un accès aux populations civiles. Il a également demandé au Conseil de tenir les parties pour responsables du non-respect de leur obligation de protéger les civils, de favoriser la hausse des importations de fournitures essentielles, d'exiger la reprise des vols commerciaux vers Sanaa et de faciliter l'accès aux lignes de crédit pour que les commerçants et les Yéménites puissent acheter de la nourriture.

S'exprimant au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Représentant permanent du Yémen, Khaled Hussein Mohamed Alyemany, s'est dit prêt à collaborer avec le Secrétaire général pour trouver une solution au conflit. Il a déclaré que, pour sa part, le Yémen était attaché à la paix et ne soutenait pas l'action menée pour légitimer le coup d'État. Il a rappelé qu'en décembre 2016, Sanaa avait accepté le plan présenté par l'Envoyé spécial concernant la tenue d'un atelier sur le Comité de désescalade et de coordination, que les putschistes avaient rejeté.

Lors de consultations privées, les membres du Conseil ont déploré la situation humanitaire désastreuse et souligné qu'il importait de mettre en place un cessez-le-feu durable et d'améliorer l'accès humanitaire. Ils ont réaffirmé leur soutien à l'Envoyé spécial et au processus conduit par l'ONU pour parvenir à un règlement négocié du conflit. À l'issue de la séance, les membres du Conseil se sont entendus sur les informations destinées à la presse, avant de les lui communiquer.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 4 janvier, le Conseil a adopté une déclaration de son président ([S/PRST/2017/1](#)) sur la situation en République démocratique du Congo, dans laquelle il s'est félicité de la signature, le 31 décembre 2016 à Kinshasa, de « l'accord politique global et inclusif », et a salué les efforts qu'avaient déployés les médiateurs de la Conférence épiscopale nationale du Congo pour faciliter cet accord. Il a compté que l'accord serait mis en œuvre sans délai, afin que soient organisées, au plus tard en décembre 2017, des élections qui soient crédibles et inclusives, se déroulent dans le calme et en temps voulu et qui conduisent à une passation pacifique du pouvoir. Il a également insisté sur le fait qu'il importait d'associer les femmes au suivi et à la mise en œuvre de l'accord.

Le 11 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations privées, sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le Secrétaire

général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/1130). Il a rendu compte au Conseil de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo et souligné que tout devait être fait pour veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes respectent « l'accord politique global et inclusif » et œuvrent à son application. Il a encouragé le Conseil à demander aux acteurs politiques congolais d'arrêter et d'approuver rapidement les arrangements relatifs à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre et de mettre en place un gouvernement provisoire d'union nationale. Il a déclaré qu'à défaut, la tenue des élections pourrait être retardée et les risques de voir le pays retomber dans une nouvelle crise politique et faire face à une flambée de violence augmenteraient sensiblement. Les acteurs régionaux et internationaux devaient continuer d'appuyer fermement la mise en œuvre de l'accord et la tenue des élections le plus tôt possible. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'un soutien politique, financier, technique et logistique de grande ampleur serait nécessaire.

Le Secrétaire général adjoint s'est également dit vivement préoccupé par les informations selon lesquelles des violations des droits de la personne et des actes de violence auraient été commis à Kinshasa et dans d'autres villes du pays les 19 et 20 décembre 2016, et a demandé que le Gouvernement congolais soit exhorté à faire toute la lumière sur ces faits. Les conditions de sécurité dans l'est du pays sont demeurées instables. Les groupes armés étrangers, à savoir les Forces démocratiques alliées et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, représentaient toujours une menace. De plus, les activités des milices armées s'intensifiaient. Cette violence était liée, entre autres, à l'aggravation de conflits très anciens et très enracinés entre communautés ethniques. Les répercussions de l'instabilité qui règne dans les pays voisins, notamment au Burundi et au Soudan du Sud, ont contribué à l'insécurité.

S'agissant de l'action de la MONUSCO, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la Mission continuait d'appuyer les forces nationales de sécurité congolaises et de lutter contre les activités déstabilisatrices des groupes armés. Cependant, il a fait remarquer que bon nombre des problèmes que connaissait l'est du pays ne pouvaient être réglés que si les autorités nationales et provinciales faisaient preuve d'un engagement politique réel. Il a promis de présenter rapidement au Conseil des recommandations sur la meilleure manière d'adapter la MONUSCO aux conditions de sécurité et à la situation politique du moment, tout en respectant son mandat actuel, ainsi que sur la mise en œuvre rapide de l'accord du 31 décembre.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Monseigneur Marcel Utembi, a participé à la séance par visioconférence depuis Kinshasa. Il a exhorté les acteurs à appuyer la mise en œuvre intégrale de l'accord, notamment les dispositions relatives à la tenue d'élections en 2017, et rappelé que les parties à cet accord avaient demandé à la communauté internationale d'aider la Commission électorale nationale indépendante à garantir le bon déroulement du processus électoral. Les engagements politiques portaient, entre autres, sur la mise en place d'un conseil national de suivi de l'accord et sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Monseigneur Utembi a déclaré qu'il était essentiel que ces organes soient effectivement en place dès l'adoption du calendrier convenu.

Monseigneur Utembi a demandé à la MONUSCO d'aider le Gouvernement congolais à renforcer sa capacité d'intervention et à maintenir la paix dans le pays. Il a également invité le Gouvernement et la communauté internationale à instaurer des mesures de confiance appropriées, tout en respectant les droits de la personne, afin d'apaiser les tensions sociales et politiques.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, Ignace Gata Mavita Wa Lufuta, a pris la parole. Il a relaté les événements ayant conduit à la signature de l'accord politique le 31 décembre 2016 et a déclaré que cet accord marquait une étape importante dans l'action menée par la République démocratique du Congo pour parvenir à un consensus sur l'organisation des élections et gérer la transition nationale dans un climat apaisé. Il a affirmé que, pour faciliter la mise en œuvre de l'accord, le Président de la République démocratique du Congo avait renouvelé sa confiance à la Conférence épiscopale et lui avait demandé de continuer de consulter l'ensemble de la classe politique afin de définir les modalités pratiques de cette mise en œuvre. Pour ce qui est des élections, le Président s'était, dans son discours à la nation du 31 décembre 2016, déclaré résolu à poursuivre le processus déjà engagé en vue de les organiser rapidement, conformément au calendrier qu'aurait établi la Commission électorale nationale indépendante.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, le représentant de la République démocratique du Congo a indiqué qu'en dépit de la reprise de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, les résultats semblaient être en deçà des attentes. Il a demandé au Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire sortir les combattants originaires du Soudan du Sud du territoire congolais. Il a déclaré qu'il fallait que les pays voisins adoptent des politiques favorables au retour de leurs ressortissants vivant en République démocratique du Congo, afin de réduire les tensions dans l'est du pays.

Au cours de consultations privées, les membres du Conseil ont félicité la Conférence épiscopale nationale du Congo, le Gouvernement congolais et l'opposition et d'autres parties prenantes des efforts qu'ils continuaient de mener pour parvenir à un consensus sur la manière de promouvoir un processus électoral pacifique, et encouragé les parties qui ne l'avaient pas encore fait à signer l'accord. Ils ont souligné que la République démocratique du Congo devait prendre en main ce processus et qu'il fallait respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale. Ils ont de nouveau exhorté toutes les parties concernées à continuer d'œuvrer dans un esprit de compromis et de bonne foi pour mettre en œuvre rapidement l'accord, notamment en convenant, sans délai, d'un calendrier pour la tenue des élections et la formation d'un gouvernement, ainsi que d'un comité national de suivi de cet accord, sans perdre de vue l'importance de la participation des femmes, ni le fait que toutes les parties devaient tout faire pour dissuader tout nouveau recours à la force ou à la violence. En outre, ils se sont de nouveau dits disposés à faciliter la mise en œuvre de l'accord et ont souligné que la MONUSCO jouerait un rôle important à cet égard. La question du rôle que joue la MONUSCO dans l'est du pays et des difficultés qu'elle y rencontre a également été soulevée. À l'issue des consultations, les membres du Conseil se sont entendus sur les informations à communiquer à la presse.

République centrafricaine

Les 4 et 6 janvier, le Conseil a publié des déclarations à la presse dans lesquelles il a condamné dans les termes les plus énergiques les attaques contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui s'étaient soldées par la mort de trois Casques bleus (un bangladais et deux marocains). Le Conseil a souligné que les attaques visant des forces de maintien de la paix pouvaient constituer des crimes de guerre et rappelé à toutes les parties leurs obligations au regard du droit international humanitaire.

Le 27 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2339 \(2017\)](#), par laquelle il a prolongé jusqu'au 31 janvier 2018 la durée de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager concernant la République

centrafricaine, et prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine. Pour la première fois, le fait de préparer, de donner l'ordre de commettre ou de commettre des actes de violence sexuelle et sexiste a été reconnu comme critère distinct d'inscription sur la liste relative aux sanctions.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, la Représentante permanente de la République centrafricaine s'est félicitée de l'adoption de la résolution 2339 (2017), notamment de la décision du Conseil de reconnaître la violence sexuelle comme critère distinct d'inscription sur la liste relative aux sanctions. Elle a affirmé que les appels à la levée de l'embargo dénotaient de la méconnaissance de la circulation incontrôlée des armes en République centrafricaine.

Soudan (Darfour) et Soudan du Sud

Le 12 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), suivie d'un dialogue interactif informel sur la situation au Darfour avec l'ex-Président sud-africain et Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki.

Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté les grandes lignes du dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2016/1109), relevant une réduction notable de la violence du fait des récents succès militaires remportés par le Gouvernement soudanais contre les mouvements armés et de l'action menée pour enrayer la violence intercommunautaire. Il a toutefois déclaré que les civils étaient toujours en danger et que la situation avait été aggravée par la prolifération généralisée des armes et la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit et des institutions judiciaires. Malgré les efforts de la MINUAD, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, des progrès n'avaient toujours pas été faits sur le plan politique, les parties n'arrivant pas à s'entendre, en particulier sur les modalités de divulgation de l'emplacement des mouvements armés au Darfour, sur la libération des prisonniers et sur le rôle que devait jouer le Document de Doha pour la paix au Darfour dans les futures négociations. Le Secrétaire général adjoint a également rappelé que l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid ne participait toujours pas au processus de paix et avait exclu toute négociation avec le Gouvernement. L'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles continuait d'être au cœur des tensions entre les différentes communautés, lesquelles étaient exacerbées par la prolifération des armes, la persistance de l'impunité des actes de violence intercommunautaire et les accrochages entre agriculteurs et éleveurs.

Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la MINUAD avait continué d'assurer la protection physique des civils, déployant des patrouilles de policiers et de militaires chargées de prévenir et de décourager les menaces de violence physique et d'y répondre, le cas échéant, surtout dans les zones de déplacement de masse. Les relations entre l'Opération et le Gouvernement se seraient améliorées, comme en témoignaient notamment le dédouanement des cargaisons de denrées alimentaires à Port Soudan et l'octroi de visas à certains membres du personnel de la MINUAD. À la demande du Conseil, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine avaient discuté avec le Gouvernement de la réalisation des objectifs de l'Opération et de l'application de sa stratégie de retrait.

S'exprimant au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Représentant permanent du Soudan, Omer Dahab Fadl Mohamed, a réaffirmé la volonté de son pays d'instaurer une paix durable au Darfour et mis en avant l'amélioration constante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans cette région, comme cela était ressorti des rapports et des visites officielles, notant également le retour de certains déplacés. Il a demandé qu'Abdul Wahid al Nur soit

inscrit sur la liste relative aux sanctions. Malgré les efforts de la MINUAD, il a été demandé que l'Opération se désengage et se retire progressivement eu égard à l'amélioration de la situation.

Au cours du dialogue interactif informel qui a suivi, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a, de la même manière, dit que le processus politique était au point mort car les parties n'arrivaient toujours pas à s'entendre et étaient réticentes à faire des concessions. La position du Gouvernement au sujet de la reprise des négociations concernant le Document de Doha pour la paix au Darfour n'avait pas changé. Le Président du Groupe de mise en œuvre a déclaré qu'il échangeait avec les parties en vue de trouver une solution constructive. Pour ce qui est du dialogue national, il a affirmé que celui-ci était parvenu à un certain nombre de conclusions positives qui, si elles étaient appliquées, contribueraient à remédier aux causes profondes du conflit. Cependant, il a déclaré que le processus n'avait pas été suffisamment inclusif et qu'il demeurerait essentiel d'y associer les groupes qui n'avaient pas participé à ce dialogue. Pendant ce temps, le risque de violence et d'activités criminelles est resté élevé dans l'ensemble du Darfour, du fait surtout de la prolifération à grande échelle des armes.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a complété son exposé en déclarant que l'Union africaine et l'ONU n'avaient pas pu réaliser l'examen stratégique conjoint de la MINUAD, faute de visas. Les divergences au sujet du rapport entre cet examen et les travaux du Groupe de travail conjoint ont été citées comme étant la principale cause du refus d'octroi de visas.

La plupart des membres ont reconnu que les conditions de sécurité s'étaient globalement améliorées, tandis que plusieurs d'entre eux ont également souligné que l'insécurité persistait, en l'absence de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit. Certains membres ont pris note des efforts déployés par le Gouvernement pour favoriser l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour. Plusieurs membres sont convenus avec M. Mbeki que le dialogue national n'avait pas été suffisamment inclusif. En ce qui concerne l'examen stratégique, de nombreux membres ont déclaré qu'il serait nécessaire pour permettre au Conseil d'apporter des changements majeurs au mandat et à la configuration de la MINUAD. Le Président du Conseil a été chargé de prendre contact avec le Représentant permanent du Soudan pour étudier la voie à suivre.

Le 20 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur le rapport trimestriel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan sur les travaux menés par le Comité du 28 septembre 2016 au 20 janvier 2017. Le Président a informé le Conseil des activités du Comité et noté que, le 22 décembre, le Groupe d'experts avait soumis au Comité le rapport final ([S/2017/22](#)) qu'il avait établi en application de la résolution [2265 \(2016\)](#).

Le Président du Comité a également informé le Conseil que les membres du Groupe d'experts n'avaient toujours pas obtenu de visas pour se rendre au Soudan et est revenu sur les efforts qu'il menait pour faciliter l'obtention de visas. Plusieurs membres du Conseil ont souligné combien il importait que le Groupe d'experts puisse se rendre au Soudan. Certaines délégations ont noté que des progrès étaient faits et que les visas seraient délivrés dans les prochains jours.

Paix et sécurité en Afrique (région du bassin du lac Tchad)

Le 12 janvier, le Conseil a, à la demande des États-Unis d'Amérique, entendu des exposés sur la situation dans la région du bassin du lac Tchad présentés par le

Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, et une représentante de la société civile, Fatima Askira, qui est membre du Borno Women Development Initiative au Nigéria.

Le Sous-Secrétaire général a confirmé que Boko Haram avait changé de tactique suite à la rupture intervenue entre ses dirigeants et que les groupes représentaient toujours une menace en dépit des opérations militaires louables menées par les pays de la région. Il a décrit les conséquences désastreuses de la violence qui sévissait dans la région, laquelle avait notamment entraîné des pertes de vie et de bétail ainsi que la destruction des réserves alimentaires, paralysé les économies locales et compromis le développement économique, et a déclaré que seule une action conjointe et coordonnée visant aussi bien à répondre aux besoins immédiats qu'à remédier aux causes profondes de l'instabilité permettrait de réparer les dommages causés aux populations.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a souligné que la situation humanitaire s'aggravait dans le nord-est du Nigéria et dans certaines parties du Cameroun, du Niger et du Tchad : on y dénombrerait 10,7 millions de personnes ayant besoin d'assistance, 2,4 millions de déplacés et 5,1 millions de personnes en situation de crise ou d'urgence alimentaire. Il a indiqué que les besoins de protection demeuraient énormes, du fait notamment de la violence sexuelle commise par Boko Haram, laquelle avait touché plus de 7 000 femmes et filles, dont beaucoup continuaient d'être traitées de sympathisantes de ce mouvement par leurs propres communautés et faisaient donc l'objet d'une forte stigmatisation. Il a dit espérer que 2017 marquerait un tournant pour les personnes touchées par la crise, et a exhorté les acteurs du développement à intervenir de manière décisive pour élargir la portée de l'assistance humanitaire, la protection et la fourniture des services de base et à créer des conditions favorables au relèvement et à la reconstruction rapides. Il a engagé le Conseil à maintenir et à accroître son appui aux initiatives nationales et régionales, et ce, dans tous les domaines, à la conférence sur le Nigéria et le bassin du lac Tchad qui devait se tenir en Norvège le 24 février, aux stratégies de développement, afin de promouvoir le relèvement et la paix, et à la participation des organisations locales et des organisations non gouvernementales.

M^{me} Askira a souligné que les programmes d'aide devaient être assortis de mécanismes permettant de communiquer avec les populations et de tenir compte de leurs avis, être transparents et adaptables, prendre en considération les traumatismes et les conflits locaux et promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés. Elle a également demandé que la priorité soit accordée à la consolidation de la paix grâce notamment à la participation des jeunes et des femmes.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le représentant du Nigéria, Anthony Bosah, a souligné que la Force multinationale mixte et le Gouvernement nigérian avaient fait des avancées considérables dans la lutte contre Boko Haram. Toutefois, il a reconnu que certains obstacles au développement de la région n'avaient toujours pas été levés, notamment ceux liés à la diminution de la superficie du lac Tchad et à la situation humanitaire. Il a rappelé qu'il fallait adopter une approche holistique fondée sur la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'application du principe de responsabilité, et demandé à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour répondre aux besoins humanitaires et s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Les membres du Conseil, ainsi que les intervenants, ont recommandé d'appuyer durablement les initiatives nationales et régionales menées sur le plan de la sécurité et sur le plan politique et humanitaire. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le fait que Boko Haram représentait toujours une grave menace pour

la région et maintenait sa capacité de mener des attaques ciblées. Il était indispensable de remédier aux causes profondes du conflit, d'améliorer la capacité des pays de la région et d'accroître l'appui humanitaire, militaire et logistique. Plusieurs membres du Conseil ont mis en évidence les effets néfastes des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles, entre autres, sur la stabilité de la région. Les membres du Conseil ont également souligné qu'il fallait renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, et se sont félicités du projet de mission dans la région.

Le 23 janvier, à la demande de la France, le Conseil a tenu des consultations privées au titre des « Autres questions », au cours desquelles ses membres ont été informés des préparatifs de la mission dans la région du bassin du lac Tchad que devaient conduire conjointement la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Sénégal. Les membres du Conseil ont convenu que le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad seraient inclus dans l'itinéraire de la mission, qui couvrirait les aspects relatifs à la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement, et que l'Union africaine serait invitée à y participer en tant qu'observatrice.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Le 13 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations privées, sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et chef de l'UNOWAS, Mohammed Ibn Chambas, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/1072). Il a constaté une avancée démocratique dans la région, en faisant remarquer le bon déroulement des élections présidentielles notamment à Cabo Verde et au Ghana.

Cependant, en Gambie, une crise politique a éclaté après l'élection présidentielle du 1^{er} décembre 2016. Après avoir prononcé un discours dans lequel il reconnaissait sa défaite, le Président sortant, Yahya Jammeh, a changé d'avis et rejeté les résultats de l'élection. Le Représentant spécial a indiqué que, dès le début de la crise, il avait collaboré étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faciliter les échanges et les négociations visant à assurer un transfert pacifique du pouvoir du Président sortant au Président élu, Adama Barrow. Il avait participé à une mission effectuée par des chefs d'État de la CEDEAO en Gambie le 13 décembre. Une autre délégation de haut niveau de la CEDEAO s'était de nouveau rendue à Banjul le même jour, afin de servir de médiatrice et de tenter de convaincre M. Jammeh de respecter les résultats de l'élection.

Le Représentant spécial a par ailleurs fait observer qu'au Nigéria, l'augmentation de la fréquence des attaques de Boko Haram avait perturbé le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers. Il s'est engagé à renforcer les relations entre l'UNOWAS et ses partenaires régionaux et sous-régionaux, et à contribuer à l'application de la résolution [2282 \(2016\)](#) sur la pérennisation de la paix.

Au cours de consultations privées, les membres du Conseil ont poursuivi les discussions avec le Représentant spécial sur l'évolution de la situation dans la sous-région. Ces discussions étaient centrées sur les problèmes de sécurité, sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et sur la situation en Gambie. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au Représentant spécial et à l'action de l'UNOWAS. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire de prendre des mesures de diplomatie préventive pour remédier aux causes profondes du conflit et régler les problèmes transfrontaliers, tels que la criminalité organisée et le terrorisme. En outre,

ils ont soulevé la question de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À l'issue des consultations, les membres du Conseil se sont entendus sur les informations à communiquer à la presse.

Le 20 janvier, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2017/2) sur l'UNOWAS, dans laquelle il s'est félicité de l'amélioration observée récemment en ce qui concernait la situation politique dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a souligné qu'il importait de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment en éliminant les facteurs qui permettaient sa propagation. En outre, il a exprimé à nouveau sa grave inquiétude face à la situation humanitaire désastreuse provoquée par les activités de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, et exhorté les États Membres qui participaient à la Force multinationale mixte à améliorer encore la coopération et la coordination militaires dans cette région, à refuser de donner refuge à Boko Haram et à permettre l'accès humanitaire. Il a salué les efforts de l'UNOWAS et recommandé que l'on continue de faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : la Gambie

Le 18 janvier, à la demande du Sénégal, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation en Gambie au titre des « Autres questions ». Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur les faits nouveaux concernant la crise post-électorale dans le pays. Le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'en dépit d'intenses efforts diplomatiques, aucun accord n'avait été conclu avec l'ancien Président, Yahya Jammeh. Il a également informé les membres du Conseil des efforts déployés par la CEDEAO et les pays de la région, ainsi que des préparatifs de l'investiture du Président élu, Adama Barrow, prévue le lendemain. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait continuer de porter un message fort dans l'unité, au cours de cette période jugée cruciale et délicate. À l'issue des consultations, les membres du Conseil se sont entendus sur les informations à communiquer à la presse.

Le 19 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2337 (2017), dans laquelle il a fait siennes les décisions de l'Union africaine et de la CEDEAO de reconnaître M. Barrow en tant que Président élu. Il a demandé que M. Jammeh, assure un transfert pacifique du pouvoir, conformément à la Constitution gambienne. Après l'adoption de la résolution, plusieurs membres du Conseil ont expliqué leur vote. Plusieurs d'entre eux ont estimé que la résolution n'impliquait pas l'approbation par le Conseil de mesures militaires éventuelles.

Le 20 janvier, à la demande du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation en Gambie au titre des « Autres questions ». Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil des faits nouveaux survenus, notamment des efforts déployés par l'équipe de médiateurs de la CEDEAO, les présidents de la région et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour exhorter M. Jammeh à démissionner. L'équipe travaillait sur une déclaration qui définissait les conditions dans lesquelles M. Jammeh devrait céder le pouvoir et quitter le pays. Ces débats ont notamment porté sur les garanties pour la sécurité personnelle de M. Jammeh et de sa famille. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur le fait que le Conseil devait continuer d'accorder l'attention voulue à la Gambie étant donné qu'il restait encore beaucoup à faire après un transfert du pouvoir.

Le 25 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation en Gambie, afin de recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution 2337 (2017). Il a entendu un exposé du Représentant spécial, qui est intervenu par visioconférence pour faire le point sur les faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la résolution, le 19 janvier. Le Représentant spécial a déclaré que le principe consistant à privilégier les moyens politiques avait guidé les efforts faits sur le terrain au cours de la semaine précédente. Le règlement pacifique de la crise politique que traversait la Gambie a été décrit comme étant le résultat des efforts conjoints de l'Afrique, et une solution africaine. L'Union africaine, la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies avaient adopté une déclaration conjointe. Selon le Représentant spécial, les médiateurs à Banjul avaient été en contact permanent avec leurs sièges respectifs au cours de la rédaction du texte. Il a indiqué que la déclaration était conforme à la Constitution gambienne et qu'elle avait un caractère politique et ne devait pas être considérée comme un document juridiquement contraignant. Il a également souligné qu'aucune des dispositions de la déclaration ne prévoyait une amnistie pour M. Jammeh.

Le Représentant spécial a ensuite décrit la présence de la CEDEAO dans le pays, notamment le fait que 2 500 soldats de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau étaient présents en Gambie. S'agissant de sa présence, la CEDEAO avait évoqué une demande claire d'assistance formulée par M. Barrow. La durée du déploiement de la Mission en Gambie n'a pas été clairement déterminée. Le Représentant spécial a également évoqué quelques-uns des défis qui attendaient la prochaine administration, notamment la réforme des institutions et de la Constitution, et la nécessité de renforcer l'état de droit et le respect du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité. Au cours du débat qui a suivi, tous les membres du Conseil ont salué les efforts conjoints déployés par la CEDEAO et l'UNOWAS.

Mali

Le 18 janvier, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Annadif Mahamat Saleh, sur la situation au Mali sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/1137). Le Représentant permanent de l'Algérie, Sabri Boukadoum, a été invité à présenter un exposé au Conseil, étant donné que l'Algérie présidait le Comité de suivi de l'Accord.

Le Secrétaire général adjoint a fermement condamné l'attentat-suicide perpétré contre le Mécanisme opérationnel de coordination à Gao le matin même, faisant observer qu'il était évident que cet attentat visait directement à faire dérailler le processus de paix en sapant la confiance entre les parties signataires et les populations et à contrecarrer les avancées récentes dans la mise en œuvre des arrangements sécuritaires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Présentant le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, il a dit que l'attaque de Gao montre à quel point les opérations terroristes prenaient des proportions de plus en plus inquiétantes dans le nord et le centre du Mali, ainsi que dans la sous-région. S'il est vrai que le nombre d'attaques a diminué, leur niveau de complexité était une source de préoccupation. Si la situation se détériorait davantage, il n'y aurait plus de paix à maintenir au Mali. La seule solution viable était un redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays.

En outre, le Secrétaire général adjoint a souligné que les groupes armés devaient impérativement cesser de faire obstacle à l'accès humanitaire, tandis que le Gouvernement et ses partenaires devaient collaborer plus étroitement afin de créer les conditions d'une prospérité et d'une croissance durables. Affirmant que le processus

de paix était à un tournant décisif, il a indiqué que, malgré quelques avancées, trop peu de progrès significatifs avaient été enregistrés depuis la signature de l'Accord en mai 2015. À cinq mois seulement de la fin de la période intérimaire, l'absence de résultats concrets était un sujet de vive préoccupation et remettait en question la volonté réelle et l'engagement des signataires de l'Accord. L'année 2017 serait une année importante au Mali, avec les élections régionales et le référendum constitutionnel, qui devaient être organisés dans un environnement ouvert, inclusif et propice à la réconciliation et à l'élection de nombreuses femmes. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la tenue d'une conférence de réconciliation nationale pourrait offrir un cadre ouvert pour aborder toutes les causes profondes de la crise. Il a également réaffirmé que la MINUSMA avait toujours des lacunes importantes en matière de capacités, s'agissant notamment des hélicoptères et autres aéronefs, des véhicules blindés, du soutien logistique et des équipements de protection, ce qui l'empêchait de s'acquitter correctement de son mandat.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale du Mali, Abdoulaye Diop, a souligné que le Gouvernement était déterminé à continuer de défendre et de promouvoir la paix, et que l'attentat qui s'était produit à Gao ne devait pas détourner les parties de leur volonté d'aller de l'avant. Il a présenté les réalisations qui ont été faites, notamment en ce qui concerne le processus de réforme constitutionnelle, la nomination des membres des autorités intérimaires et des collègues transitoires, l'organisation d'élections locales, la définition de critères et l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur de la sécurité. Il a souligné que le Gouvernement était déterminé à lancer des patrouilles mixtes, qu'une stratégie destinée spécialement à développer les régions du nord du Mali avait été élaborée mais n'était pas encore approuvée, et que l'organisation de la conférence de réconciliation nationale était en cours. Le Ministre a indiqué que le Gouvernement malien souscrivait à l'idée selon laquelle la situation en matière de sécurité dans le centre et le nord du pays restait préoccupante. Le Gouvernement mettait en œuvre plusieurs initiatives pour contenir la menace terroriste, promouvoir la coexistence et la réconciliation nationale et répondre aux aspirations des jeunes. Les efforts visant à améliorer la situation humanitaire et des droits de l'homme avaient été davantage renforcés.

Le Représentant permanent de l'Algérie a fait observer que toutes les parties exprimaient régulièrement leur appui total et sans équivoque et leur attachement à l'application intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et souligné qu'il était important que toutes les parties prenantes, y compris le Conseil de sécurité et le Secrétariat, en tant que parties au mécanisme de suivi, continuent de manifester leur soutien et leur confiance au processus. Il a indiqué que, pour faire face au terrorisme et à la criminalité transnationale, il était essentiel de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, de renforcer les forces de sécurité du Mali et d'assurer la réconciliation entre tous les Maliens grâce à des mécanismes nationaux.

Lors des consultations privées, les membres du Conseil ont condamné l'attaque perpétrée à Gao contre le Mécanisme opérationnel de coordination, se sont déclarés profondément préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, soulignant que les retards persistants menaçaient sa viabilité, et examiné les moyens d'encourager l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord, notamment la possibilité de mettre en place un régime des sanctions permettant d'exercer davantage de pression sur ceux qui faisaient obstacle à sa mise en œuvre ou reprenaient les hostilités, et les incidences qui en découlent. Les membres ont en outre exhorté toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord, notamment en mettant en place des patrouilles conjointes, des autorités intérimaires et une conférence de réconciliation nationale, réaffirmé leur

appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, salué les efforts faits par l'Algérie et exprimé leur intention de continuer à suivre de près la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment en se servant des critères. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les lacunes persistantes en matière de capacités à la MINUSMA et ont prié instamment les États Membres et le Secrétariat d'examiner les moyens de combler ces lacunes dans les meilleurs délais.

À l'issue de la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque menée contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao le même jour, qui a coûté la vie à des dizaines de personnes appartenant aux Forces de défense et de sécurité maliennes, à la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et à la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance. Le Conseil a condamné toute tentative de faire dérailler le processus de paix et réaffirmé son engagement à aider les parties à mettre pleinement en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le 24 janvier, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attaque qui a visé le camp de la MINUSMA à Aguelhoc, le 23 janvier, et qui avait causé la mort d'un soldat de la paix tchadien, s'est déclaré préoccupé par la situation en matière de sécurité au Mali et a souligné qu'il importait que la MINUSMA dispose des capacités nécessaires pour s'acquitter de son mandat et promouvoir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

Le 27 janvier, le Conseil a tenu une séance privée avec les actuels et futurs pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à la MINUSMA. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, Atul Khare, ont informé les États Membres de la situation actuelle de la Mission compte tenu du processus politique et des lacunes persistantes en matière de capacités. Au cours du débat qui a suivi, les États Membres ont réaffirmé que la MINUSMA devait être considérée en fonction de la situation politique et de sécurité globale, où la lenteur de l'application de l'Accord a contribué aux difficultés que rencontrait la Mission. Ils ont souligné qu'il fallait trouver des solutions novatrices aux lacunes en matière de capacités et demandé plus de transparence dans la constitution des forces et la tenue d'un dialogue entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat.

Soudan du Sud

Le 23 janvier, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel sur la situation au Soudan du Sud avec le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président botswanais Festus Mogae, suivi de consultations privées pour entendre un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur les faits nouveaux concernant le déploiement de la Force de protection régionale et les obstacles aux opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation a évoqué la lenteur des progrès concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il a déclaré que la Commission mixte mettait l'accent sur l'actualisation de l'Accord, alors que le nombre de parties au conflit augmentait. Faisant savoir que l'annonce d'un dialogue national par le Président Salva Kiir était une initiative à saluer, il a souligné que, pour être couronné de succès, ce dialogue devait être véritablement inclusif. Il a indiqué que la situation en matière de sécurité dans la capitale était plus calme qu'auparavant, alors que les combats s'intensifiaient dans d'autres parties du pays. Il a déclaré que le déploiement de la Force de protection régionale demeurerait important et contribuerait à instaurer un climat de sécurité dans la capitale, ce qui profiterait au processus de paix. Enfin, il a formulé un certain

nombre de recommandations à l'intention du Conseil, qu'il a notamment invité à appuyer le dialogue national et à exhorter toutes les parties à dénoncer la violence et à s'engager dans le processus de paix.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Conseil et présenté les grandes lignes du dernier rapport du Secrétaire général au Conseil. Il a appelé l'attention sur certains messages contradictoires de la part des membres du Gouvernement concernant l'acceptation de la Force de protection régionale, en dépit du fait que la Mission permanente du Soudan du Sud avait réaffirmé son acceptation par le Gouvernement. En outre, les préparatifs concrets de l'arrivée de la Force étaient en cours, bien que certaines questions clefs, telles que l'attribution d'un terrain pour ses bases et la délivrance de visas, étaient encore en suspens.

Lors des consultations privées, les membres du Conseil ont reconnu qu'il était important de revitaliser le processus politique, et se sont félicités, à cet égard, que le Secrétaire général ait annoncé qu'il entendait faire de la situation au Soudan du Sud l'une de ses priorités. La plupart des membres ont demandé qu'un meilleur accès soit assuré à la MINUSS et aux secours humanitaires. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait que le Conseil appuie, à l'unisson, les efforts régionaux visant à améliorer la situation. La présence prochaine du Secrétaire général au sommet de l'Union africaine était considérée comme une occasion importante de renforcer la coopération.

Somalie

Le 27 janvier, le Conseil a entendu des exposés sur la situation en Somalie présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, Michael Keating, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Francisco Caetano José Madeira, et la fondatrice et Directrice exécutive de la Fondation Asha Gelle et Présidente du Comité des ambassadeurs de bonne volonté, Asha Gelle Dirie. Les exposés ont été suivis de consultations privées.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a déclaré que malgré de multiples retards et des irrégularités constatées, l'élection récente d'un nouveau parlement avait marqué une étape historique dans la transformation d'après-conflit de la Somalie et jeter les bases d'une nouvelle phase dans la pérennisation de la paix, le règlement du problème de la violence et l'instauration d'un État fédéral opérationnel. Il a exhorté les candidats aux prochaines élections présidentielles à se conformer au code de conduite, et à veiller à ce que la phase finale du processus électoral se déroule conformément aux règles convenues. Dans le même temps, il a déclaré que les Chabab continuaient de faire peser une grave menace sur la sécurité et la stabilité de la Somalie et que le prochain Président et son Gouvernement devaient arrêter rapidement un plan pour renforcer les forces nationales de sécurité somaliennes.

Le Chef de l'AMISOM a souligné que la Mission travaillait main dans la main avec les forces nationales de sécurité somaliennes afin d'assurer un environnement sûr dans lequel le processus politique pourrait être mené à bien. Malgré les difficultés logistiques, financières et opérationnelles qu'elle rencontrait, la Mission appuyait les opérations et les activités de formation de la Somalie, pendant que ses unités de police exécutaient les tâches qui leur étaient confiées à Mogadiscio, à Baidoa, à Kismayo, à Beledweyne, à Jawhar et à Adado. Il a prié instamment l'Organisation des Nations Unies et les autres entités d'aider davantage l'AMISOM à mener ses opérations militaires. Il a déclaré qu'il convenait d'apporter une solution globale pour la sécurité,

reposant sur le fonctionnement des institutions publiques, la gouvernance démocratique, l'aide humanitaire et des forces nationales de sécurité compétentes.

M^{me} Dirie a fait observer que les femmes avaient obtenu 25 % des sièges au Parlement, ce qui avait contribué à promouvoir leur autonomisation politique. Pour œuvrer à la pleine autonomisation politique des femmes, il convenait d'établir la cartographie de la répartition des sièges par clan et de lancer une campagne de sensibilisation pour assurer la participation des dirigeants politiques et des chefs de clan. L'intervenante a indiqué qu'il était nécessaire d'opérer une vaste transformation structurelle pour promouvoir la représentation des femmes et la démocratisation en Somalie.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Ministre des affaires étrangères et de la promotion de l'investissement de la Somalie a déclaré que le pays avait réalisé des progrès historiques avec la tenue de ses premières élections nationales depuis des décennies. À l'avenir, le Gouvernement travaillerait en collaboration avec toutes les parties prenantes pour mener à bien la révision constitutionnelle et renforcer les institutions démocratiques. L'investissement, l'éducation et l'emploi seraient érigés en priorités pour renforcer la sécurité dans l'ensemble du territoire national. Constatant la détérioration de la situation humanitaire, qui devait continuer de s'aggraver du fait de la propagation de la sécheresse, le Ministre a invité le Conseil, la communauté des donateurs et les secteurs public et privé à répondre au besoin de soutien de la Somalie.

Lors des consultations privées, tous les membres du Conseil ont condamné les récents attentats terroristes commis par les Chabab. Ils ont ensuite salué unanimement le déroulement du processus électoral et la plupart d'entre eux se sont félicités de l'augmentation de la représentation des femmes et des jeunes au Parlement. La majorité des membres se sont également dit préoccupés par la sécheresse qui sévit dans le pays et ont demandé que des mesures soient prises rapidement pour éviter que la situation humanitaire ne se détériore. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait de former rapidement un gouvernement de manière à apporter des réponses aux questions cruciales telles que le renforcement du secteur de la sécurité d'une manière coordonnée. À cet égard, la conférence prévue à Londres était considérée comme une occasion importante.

Sahara occidental

Le 27 janvier, à la demande de l'Uruguay, le Conseil a tenu des consultations privées, au titre du point intitulé « Autres questions », afin d'examiner la situation concernant la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation à Guerguerat et sur l'application de la résolution [2285 \(2016\)](#), et plus précisément sur les efforts visant à rendre la MINURSO de nouveau pleinement opérationnelle. Les membres du Conseil qui ont pris la parole ont reconnu le rôle important joué par la MINURSO sur le terrain et exprimé leur plein appui à la Mission. Ils se sont également félicités des efforts que déployait le Secrétariat pour rendre la MINURSO de nouveau pleinement opérationnelle. S'agissant de la situation à Guerguerat, les membres du Conseil ont demandé aux parties d'apaiser les tensions, de s'abstenir de toute provocation et de faire preuve de retenue. Ils ont souligné la nécessité d'une solution permettant aux deux parties de se retirer. Certains membres se sont également dit favorables à une visite de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, dans la région et plus généralement à une reprise du processus politique.

Amériques

Colombie

Le 11 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information suivie de consultations privées sur la mission politique spéciale en Colombie. Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, Jean Arnault. Dans son exposé, le Représentant spécial a souligné l'immense aspiration populaire en Colombie à mettre fin à l'un des plus anciens conflits armés au monde, et le rôle prépondérant que la région de l'Amérique latine et l'ensemble de la communauté internationale devraient jouer.

Le Représentant spécial a dit que l'attention et l'appui unanime du Conseil constituaient une source importante de confiance et de force au moment où s'engageait la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Lors de son exposé au Conseil sur les faits nouveaux récents, il a relevé l'adoption par le Congrès de la Colombie, le 28 décembre, d'une loi d'amnistie, qui a été ratifiée par le Président Juan Manuel Santos deux jours plus tard et qui ouvrait la voie à la libération de quelque 4 000 détenus tout en facilitant le déplacement des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) à 26 zones désignées pour déposer les armes. Il a déclaré que le défi le plus difficile à relever à ce jour concernait la logistique de la mise en œuvre du cessez-le-feu et de l'accord de dépôt des armes. Cela était dû en partie à l'incertitude politique qui régnait après la tenue d'un référendum national sur l'Accord, le 2 octobre, et au grand nombre de zones de désarmement et à leur éloignement. L'objectif consistant à concentrer les combattants des FARC et les milices dans ces zones au plus tard le 1^{er} janvier n'avait pas été atteint et il serait difficile de respecter la date limite du 30 janvier fixée pour la destruction de caches de munitions instables dans tout le pays. Toutefois, avec la détermination de toutes les parties, il serait possible d'atteindre l'objectif initial d'un dépôt complet des armes d'ici au début du mois de juin.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, la Représentante permanente de la Colombie, María Emma Mejía Vélez, a appelé l'attention du Conseil sur les faits nouveaux récents, notamment le déploiement des forces de sécurité, la construction de nouvelles zones, la mise en place de la Mission, la reprise des tâches de la Mission, le déploiement d'observateurs internationaux et les enquêtes sur les incidents. En dépit de ces progrès, il est difficile de concrétiser les idées exprimées à La Havane, en particulier la mise en place du mécanisme tripartite. Il est essentiel de maintenir l'élan pour mettre la dernière main à la structure de la Mission et engager des activités pertinentes telles que le processus de dépôt des armes.

Lors des consultations privées, les membres du Conseil ont unanimement salué les efforts déployés par le Représentant spécial et renouvelé leur appui unanime à la mission politique spéciale et à la mise en œuvre rapide de l'Accord.

Non-prolifération

République islamique d'Iran

Le 18 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur la résolution [2231 \(2015\)](#). Il s'agissait de la deuxième séance d'information depuis l'adoption de la résolution, par laquelle le Conseil a approuvé le Plan d'action global commun. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution ([S/2016/1136](#)). Le

Conseil a également entendu des exposés du chef de la délégation de l'Union européenne, João Vale de Almeida, sur les travaux de la Commission conjointe créée en vertu du Plan d'action, et du Représentant permanent de l'Italie, Sebastiano Cardì, en sa qualité de facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que, globalement, l'application de la résolution était en bonne voie et que le Gouvernement iranien respectait ses obligations liées au nucléaire, comme en témoignaient les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il a également indiqué qu'il n'existait pas d'informations sur des activités menées en violation des restrictions concernant les missiles balistiques et les technologies connexes. Dans le même temps, il a souligné que des informations faisaient état de transferts d'armes et de déplacements non autorisés.

Le chef de la délégation de l'Union européenne a ajouté que, s'il était indéniable que des progrès avaient été réalisés, la mise en œuvre du Plan d'action global commun serait une tâche continue. Le nouveau Groupe de travail sur l'approvisionnement qui a examiné les propositions des États qui souhaitent mener des activités avec la République islamique d'Iran avait déjà étudié et approuvé plusieurs dossiers. La transparence avait été un principe directeur pendant les négociations et une pierre angulaire du Plan d'action.

Le Représentant permanent de l'Italie a rappelé que l'AIEA avait présenté deux rapports trimestriels sur les activités de vérification et de surveillance entre le 16 juillet 2016 et le 15 janvier 2017 (S/2016/808 et S/2016/983). Dans ces deux rapports, l'AIEA avait affirmé que la République islamique d'Iran n'avait pas poursuivi la construction de son réacteur de recherche à eau lourde d'Arak selon les plans d'origine, et qu'elle n'avait non plus mené aucune activité d'enrichissement de l'uranium à l'installation d'enrichissement de combustible de Fardou.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le Plan d'action global commun comme un exemple de règlement pacifique des différends et de prévention des conflits, qui bénéficiait à la région et au-delà. Tous les participants devaient adhérer au Plan d'action pour en assurer le succès durable. Certains membres du Conseil se sont fait l'écho de ce que le Secrétaire général avait incorporé dans le rapport concernant la nécessité du respect intégral par le Gouvernement iranien des mesures restrictives en vigueur. En outre, certains membres ont estimé que le pays continuait de jouer un rôle déstabilisateur au Moyen-Orient, notamment en fournissant un appui militaire et financier au Hezbollah et au Gouvernement syrien.

Le 31 janvier, à la demande des États-Unis, les membres du Conseil ont examiné de nouveau, au titre des « Autres questions », la question de la République islamique d'Iran après le lancement d'un missile balistique à moyenne portée. Certains membres ont estimé que le lancement contrevenait à la résolution 2231 (2015) et aux dispositions figurant à l'annexe B. Toutefois, cet avis n'a pas été partagé par tous les membres du Conseil.

Europe

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Le 20 janvier, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Le 23 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la question de Chypre et entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre et Cheffe de l'UNFICYP, Elizabeth Spehar, et du Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre, Espen Barth Eide. La Représentante spéciale a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Chypre (S/2017/20) et a indiqué que la situation le long de la ligne verte était restée relativement stable au cours de la période considérée. Le Conseiller spécial a rendu compte des progrès réalisés dans les négociations en cours, visant à un règlement global. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement à aider les deux parties à parvenir à un règlement et exhorté toutes les parties à poursuivre sur leur lancée et à saisir l'occasion pour conclure un accord historique pour une Chypre unie.

Le 26 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2338 (2017), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 juillet 2017.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 31 janvier, à la demande de l'Ukraine, le Conseil a tenu des consultations privées, au titre des « Autres questions », sur la situation dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine. Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par la dangereuse détérioration de la situation et ses graves conséquences pour la population civile locale, ont souligné la nécessité d'un strict respect de la résolution 2202 (2015), exprimé leur appui sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et appelé à un retour immédiat au régime de cessez-le-feu.

Questions thématiques

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits et pérennisation de la paix

Le 10 janvier, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, sous la présidence de la Ministre suédoise des affaires étrangères, M^{me} Margot Wallström. Un résumé du Président du Conseil est publié sous la cote S/2017/105.